

La vie à...

# La Présentation

LE BULLETIN D'INFORMATION DES PRÉSENTATIONNOI(SE)S

Mai 2023



# Fête nationale du Québec



**Vendredi le 23 juin dès 18h  
au terrain des loisirs**



18h: Début des festivités :

*Monsieur Poi animation participative, prestations*

*Lumineuses et de feux;*

*Jeux gonflables, maquillage et colliers lumineux;*

*Vente de hot-dogs, popcorn et barbe à papa  
organisée par les animateurs du camp de jour  
(fin à 21h);*

*Musique québécoise;*

*Vente de boissons alcoolisées;*

20h: Discours patriotique;

21h: Chansonnières V- Ro Duo ;

22h: Feux d'artifices par la suite, retour des chansonnières.



Pour informations:

Marie-Soleil Gaudreau 450-796-2317 poste 1805 ou  
loisirs@municipalitelapresentation.qc.ca



## À LA MAIRIE



Louise Arpin  
Mairesse  
450 779-9104  
450 796-2317 poste 1812



G.-Étienne Bernard  
Conseiller #01  
450 796-5734



Mélanie Simard  
Conseillère #02  
450 488-0057



Frédéric Lussier  
Conseiller #03  
450 278-2962



Rosaire Phaneuf  
Conseiller #04  
450 488-0593



Myriam La Frenière  
Conseillère #05  
450 701-0167



Jean Provost  
Conseiller #06  
450 796-5603

### Directrice générale :

Mme Josiane Marchand, poste 1801  
dg@municipalitelapresentation.qc.ca

### Greffière-trésorière adjointe :

Mme Guylaine Giguère, poste 1811  
adjointe@municipalitelapresentation.qc.ca

### Adjointe administrative :

Mme Chantal Robert, poste 1802  
admin@municipalitelapresentation.qc.ca

### Secrétaire-réceptionniste :

Mme Karine Rocheleau, poste 1804  
secrétaire@municipalitelapresentation.qc.ca

### Voirie :

M. Yves Bérard, Responsable de voirie  
450 513-2317

M. Henri Blickensdorfer, employé de voirie  
450 771-7853

M. François Castonguay, employé de voirie

### Urbanisme :

Mme Sabrina Bayard, poste 1803  
batiment@municipalitelapresentation.qc.ca

### Coordonnatrice des loisirs :

Mme Marie-Soleil Gaudreau, poste 1805  
loisirs@municipalitelapresentation.qc.ca

## NUMÉROS UTILES



Bureau municipal :  
772 rue Principale,  
La Présentation (Québec) J0H 1B0  
Tél. : 450 796-2317  
Télé. : 450 796-1707  
www.municipalitelapresentation.qc.ca  
f Municipalité La Présentation

Urgence :  
Fin de semaine ou jours fériés  
Cellulaire : 450 513-2317

### Heures de bureau :

Du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 12 h 30 à 16 h 15  
et le vendredi de 8 h à midi.

Location du Pavillon des loisirs  
450 796-2317 poste 1805

Pompiers – Police – Ambulance  
911 ou à partir d'un cellulaire : \*4141

Hôpital  
450 771-3333

Déneigement  
Transports Philippe Desgranges inc.  
450-771-8712

Animaux – SPA Drummondville  
1 855 472-5700

Gestion des matières résiduelles  
Régie intermunicipale Acton  
et des Maskoutains  
(domestique, recyclables et organique)  
450 774-2350

Bureau de poste  
782, rue Principale  
450 796-1293

### MRC des Maskoutains

Administration générale 450 774-3141  
Évaluation foncière 450 774-3141  
Gestion des cours d'eau 450 774-3141  
Transport adapté 450 774-8810

Presbytère  
450 796-3688

Député de Saint-Hyacinthe Bagot

**Simon-Pierre Savard-Tremblay**  
2710, rue Bachand, bureau 108  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8B6  
Tél. : 450 771-0505 | Télé. : 450 771-0767  
simon-pierre.savard-tremblay@parl.gc.ca

Députée de Saint-Hyacinthe

**Mme Chantal Soucy**  
2685, boul. Casavant Ouest, bureau 215  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2B8  
Tél. : 450 773-0550  
chantal.soucy.sahy@assnat.qc.ca

## COMMENT SOUMETTRE VOS ARTICLES :

Votre bulletin municipal est publié et distribué vers le 20 de chaque mois.  
Les organismes de la Municipalité et les responsables d'activités sont invités  
à transmettre leurs communiqués avant le 13 de chaque mois.

Il suffit de faire parvenir ses fichiers Word et ses photos en fichiers séparés  
(JPG ou BMP) par courriel à : [secrétaire@municipalitelapresentation.qc.ca](mailto:secrétaire@municipalitelapresentation.qc.ca)

**POUR INFORMATIONS : 450 796-2317, POSTE 1804**

## Tarification de la publicité par année (12 parutions) :

### Publicité Noir et blanc

1 page : 1 080.00 \$ (ou 120.00 \$/mois)  
1/2 page : 540.00 \$ (ou 60.00 \$/mois)  
1/4 page : 300.00 \$ (ou 30.00 \$/mois)  
1/8 page : 150.00 \$ (ou 15.00 \$/mois)

### Publicité Couleur (à l'arrière)

1 page : 1 900.00 \$ (ou 200.00 \$/mois)  
1/2 page : 1 000.00 \$ (ou 100.00 \$/mois)  
1/4 page : 500.00 \$ (ou 50.00 \$/mois)  
1/8 page : 250.00 \$ (ou 25.00 \$/mois)

Conception et impression du journal : Impressions KLM – 450 795-3219

## LE BUREAU MUNICIPAL SERA FERMÉ

le 26 juin et le 3 juillet 2023

## INSPECTRICE EN BÂTIMENTS VACANCES ESTIVALES

Veillez prendre note que l'inspectrice en bâtiments, Madame Sabrina Bayard, sera en vacances du 14 août au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

## LE 2<sup>E</sup> VERSEMENT DES TAXES MUNICIPALES LE 5 JUIN 2023



## PERMIS ET CERTIFICATS

Le beau temps est arrivé et vous avez des projets concernant la construction, l'agrandissement ou la rénovation de votre propriété ou vous souhaitez installer une piscine (qu'elle soit creusée, semi-creusée, hors terre ou même DÉMONTABLE/TEMPORAIRE) un permis sera nécessaire !

La Municipalité désire vous rappeler qu'avant de débiter vos travaux, vous devez communiquer avec Madame Sabrina Bayard, l'inspectrice en bâtiment au 450-796-2317 poste 1803 pour vous procurer un permis. Madame Bayard est présente au bureau du lundi au jeudi de 8 h à midi et 12 h 30 à 16 h 15 et le vendredi de 8 h à midi.

# CALENDRIER DU MOIS

## JUIN 2023

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
				 <b>1</b> Matières organiques	<b>2</b>	<b>3</b>
<b>4</b>	<b>5</b>	 <b>6</b> Séance ordinaire du Conseil à 19 h 30	 <b>7</b> Matières recyclables	 <b>8</b> Matières organiques	<b>9</b>	<b>10</b>
<b>11</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	 <b>14</b> Résidus domestiques	 <b>15</b> Matières organiques	<b>16</b>	<b>17</b>
<b>18</b>	<b>19</b>	<b>20</b>	 <b>21</b> Matières recyclables	 <b>22</b> Matières organiques	<b>23</b>	<b>24</b> Fête nationale du Québec
<b>25</b>	 <b>26</b> Bur. municipal FERMÉ Fête nationale du Québec	<b>27</b>	 <b>28</b> Résidus domestiques	 <b>29</b> Matières organiques	<b>30</b>	



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue mardi le 2 mai 2023, à 19 h 30, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

**Sont présents**

Mesdames les conseillères : Mélanie Simard  
Myriam La Frenière  
Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard  
Frédéric Lussier  
Rosaire Phaneuf  
Jean Provost

formant quorum, sous la présidence de Madame la mairesse Louise Arpin.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière.

## 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Louise Arpin procède à l'ouverture de la séance à 19 h 32.

## 2- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION NUMÉRO 98-05-23

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Mélanie Simard  
Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et de laisser le point Divers ouvert.

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2023
4. Acceptation des comptes
5. Période de questions
6. Rapport du délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
7. Loisirs – Information des représentants du CCL
8. Famille et développement social – Semaine québécoise des familles – Proclamation
9. Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées – Proclamation
10. Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie – Proclamation
11. Subvention relative au programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (ERL)
12. Travaux de remplacement de la conduite d'eau potable et la séparation des égouts sur les rues Gagnon (en partie) et Giasson – Autorisation de faire un emprunt temporaire à la Caisse Desjardins de la région de Saint-Hyacinthe
13. Travaux de remplacement de la conduite d'eau potable et la séparation des égouts sur les rues Gagnon (en partie) et Giasson – Contrôle qualitatif des matériaux – Mandat à Laboratoires de la Montérégie inc.
14. Projet de prolongement du réseau d'égout sanitaire sur une partie de la Route 137, Charles-A-Gauttier et des Érables – Mandat à la nouvelle firme d'ingénierie Consumaj, Experts-Conseils
15. Réparation de ponceaux de chemin rang Salvail Sud – Approbation

16. Calibration des compteurs d'eau – Mandat à la compagnie Compteurs d'eau du Québec
17. Changement de trois bornes-fontaines – Approbation
18. Achat et installation d'un nouvel enregistreur de données pour les étangs aérés – Mandat à Électro-Concept P.B.L. inc.
19. Aménagement paysager des plates-bandes municipales – Mandat à Aménagement Pierre Morin
20. Entretien du bassin de rétention d'eau dans le secteur de la rue Lépine – Mandat
21. Avis d'intention au ministère de la Culture et des Communications – Demande de démolition de la résidence sise au 195, 5<sup>e</sup> rang, lot 3 698 578 – Appréciation du conseil municipal
22. CPTAQ – Remplacement de la résolution numéro 87-04-23 – Appui à la demande d'autorisation pour l'aliénation du lot 3 408 237, 206, Route 137 appartenant à Jacques Joyal
23. Embauche des arbitres de soccer pour la saison estivale 2023
24. Aménagement de deux nouveaux terrains de volleyball – Approbation
25. Divers
26. Dépôt de la correspondance
27. Levée de l'assemblée

## 3- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2023 RÉSOLUTION NUMÉRO 99-05-23

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Jean Provost  
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2023, tel que rédigé.

## 4- ACCEPTATION DES COMPTES RÉSOLUTION NUMÉRO 100-05-23

### PAIEMENTS ANTICIPÉS

#### ANNÉE 2022

C2300114	R	Chapdelaine asphalte Inc. Réparation Petits-Étangs	11 440,01 \$
C2300114	R	Chapdelaine asphalte Inc. Réparation rang Salvail Nord	13 222,13 \$
			<b>24 662,14 \$</b>

#### ANNÉE 2023

C2300102	I	Fonds de l'information du territoire Mutations mars	35,00 \$
C2300104	D	Municipalité de Saint-Jude Eau 695,679,701 & 1239 Gr Ligne	2 722,85 \$
C2300105	D	Postes Canada Journal municipal mars	264,43 \$
C2300106	D	Groupes Maskatel Internet Pavillon 3-04/01-05	63,18 \$
C2300107	I	Réseau internet Maskatel Téléphone IP avril	254,09 \$
C2300108	R	Consumaj Inc. Gest. débordement Gagnon, Giasson	4 139,10 \$
C2300108	R	Consumaj Inc. Plans & devis Gagnon & Giasson	17 131,28 \$

# PROCÈS-VERBAL | Séance du 2 mai 2023

C2300109	D	Soudure Rioux Inc. Crochet / volleyball	132,23 \$
C2300110	R	CTI Chaises et Tables Internationales Tables, chariot, chaises Synagri	931,30 \$
C2300111	D	Focus Studio Zumba ajout participants	160,97 \$
C2300112	D	Maison Montcalm Fleuriste Corbeil décès Victorien Lussier	105,78 \$
C2300115	D	Leblanc Lison Yoga hiver vers 2/2	2 214,00 \$
C2300116	R	Boulianne Charpentier Architectes Préparation agrandis. Pavillon	3 979,08 \$
L2300034	I	Télébec Télécopieur du 10-03/9-04	98,95 \$
L2300035	I	Hydro-Québec Centre Synagri 21-02/20-03	2 525,41 \$
L2300035	I	Hydro-Québec Poste Salvail 24-01/21-03	1 075,39 \$
L2300035	I	Hydro-Québec Eau potable 24-01/21-03	1 160,22 \$
L2300035	I	Hydro-Québec Poste Morin 24-01/21-03	176,23 \$
L2300035	I	Hydro-Québec Poste Meuble 24-01/21-03	218,23 \$
L2300035	I	Hydro-Québec Bureau municipal 25-01/22-03	1 788,44 \$
L2300035	I	Hydro-Québec Terrain soccer 22-02/22-03	14,25 \$
L2300035	I	Hydro-Québec Garage 25-01/22-03	1 156,32 \$
L2300035	I	Hydro-Québec Éclairage public mars	1 147,87 \$
L2300035	I	Hydro-Québec Usine épuration 28-01/28-03	1 690,54 \$
L2300035	I	Hydro-Québec Lamp. Lépine 28-01/28-03	4,96 \$
L2300036	I	Ministre du Revenu du Québec DAS Provincial mars	15 095,22 \$
L2300037	I	Agence des douanes du Revenu DAS Fédéral mars	5 591,51 \$
L2300038	I	Retraite Québec RREM Élus mars	1 001,37 \$
L2300039	I	Desjardins Sécurité Financière REER Employés mars	2 401,20 \$
L2300040	R	Banque Royale du Canada Remb. Cap. & int. F-150 avril	882,11 \$
L2300041	D	Services de carte Desjardins Remb. visa mars	1 384,42 \$
L2300042	I	Bell Mobilité Inc. Cellulaires voirie avril	108,00 \$
P2300105	D	Eurofins Environex Contrôle de qualité eau potable	225,35 \$
P2300105	D	Eurofins Environex Eaux usées mars	308,71 \$
P2300105	D	Eurofins Environex Analyses eau potable mars	388,05 \$
P2300106	R	Accès Info Enr. Ordinateur garage	2 021,27 \$
P2300107	R	Cardio Choc Défibrillateur Centre Synagri	1 710,72 \$
P2300108	R	Transports Philippe Desgranges Inc. Déneigement routes vers. 5/6	44 092,91 \$
P2300109	D	Québec Municipal Abonnement annuel 2023-2024	342,63 \$
P2300110	D	Terrien Couture Joli-Coeur SENCRL Hon. dossiers divers	771,91 \$

P2300111	D	Groupe Mask Inc Équipements / garage	605,77 \$
P2300112	R	Equiparc Mobilier urbains terr des loisirs	8 519,65 \$
P2300113	I	Desjardins Sécurité Financière Assurance collective mars	3 170,27 \$
P2300114	R	Cournoyer Timothé Entretien patinoire vers. 2/2	4 200,00 \$
P2300115	R	Conception Paysage Inc. Plan & devis terrain de tennis	5 748,75 \$
			<b>141 759,92 \$</b>

Salaires versés pour le mois d'avril 2023 : **55 247,42 \$**

I : Incompressible  
D : Délégation  
R : Résolution

## COMPTES À PAYER

Distribution Sports Loisirs GP Inc.		
Peinture terrain de tennis	1 231,15 \$	
Linde Canada Inc.		
Acétylène / garage	41,35 \$	
Bayard Sabrina		
Déplacement et repas congrès	554,70 \$	
Textiles Beau-Fort (1983) Inc.		
Toile opaque pavillon loisirs	542,68 \$	
Animation Mosaïk		
Formation camp de jour dépôt	250,00 \$	
Constructo - Se@o		
Appel d'offres Giasson Gagnon	104,42 \$	
Electro-Concept PBL Inc.		
Vérification compteur volume usine épuration	271,63 \$	
NMP Golf Inc.		
Nettoyage fossés Salvail Sud	8 555,82 \$	
Mec-Indus Inc.		
Fer / étagère garage	303,65 \$	
BB Moteur		
Réparer débroussailluse	141,25 \$	
Gélinas Carole		
Cours gardiens avertis & rester seul & volumes	1 211,00 \$	
Bilodeau Marie-Pier		
Logo camp de jour 2023	125,00 \$	
PP Deslandes Inc.		
Fiche & extension / soudeuse	790,86 \$	
PP Deslandes Inc.		
Installation prise micro-onde garage	183,02 \$	
Ergo Plus Conseil Inc.		
Évaluation postes de travail	417,08 \$	
Équipements Monlou Inc.		
Entretien piste de ski et raquette	1 667,14 \$	
Corbeil André		
Tables du conseil	935,08 \$	
9078-3184 Québec Inc. IT Cloud		
Renouvellement Microsoft 365	115,91 \$	
Laferté et Letendre Inc.		
Entretien bâtiment centre Synagri	30,92 \$	
Groupe Mask Inc.		
Buse / soudeuse	32,19 \$	
Entreprises B.J.B Inc.		
Entretien & réparations luminaires de rues	1 049,99 \$	
Entreprises B.J.B Inc.		
Réparation lumière extérieure Centre Synagri	620,32 \$	
Entreprises B.J.B Inc.		
Fixture projecteur bureau & réparation lumières	1 011,52 \$	

Plombexel Inc.	
Réparer urinoir bureau	28,17 \$
Loisir et Sport Montérégie	
Affiliation 2023-2024	110,79 \$
R. Bazinet et Fils Ltée	
Essence véhicules voirie	1 437,64 \$
Régie de L'A.I.B.R.	
Eau consommée 28-02/31-03	18 152,16 \$
Buropro Citation	
Copies du 25-03/25-04	138,33 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	
Résidus domestiques avril	10 169,41 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	
Matières recyclables avril	7 258,26 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	
Matières organiques avril	5 966,52 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	
Vidange installation septique 2/2	2 045,00 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	
Quote-Part versement 2/4	7 691,25 \$
Tech-Mix	
Asphalte froide	262,93 \$
Antonio Moreau (1984) Ltée	
Vêtements – Voirie	158,16 \$
Enviro5 Inc.	
Vidange puisards, nett. Poste de pompage	6 682,28 \$
Impression KLM	
Journaux municipaux avril	1 370,50 \$
Entreprise Myrroy Inc	
Balayage des rues	1 873,81 \$
Groupe Maska Inc,	
Accessoire / garage & buse pour soudeuse	35,91 \$
Atelier Tanguay	
Réparation souffleur à feuille & scie mécanique	405,24 \$
9296-2133 Québec Inc.	
Vêtements de soccer	1 333,98 \$
Suroît Propane Saint-Hyacinthe	
Propane garage	475,86 \$
Suroît Propane Saint-Hyacinthe	
Propane Centre Synagri	1 442,67 \$
	<b>87 225,55 \$</b>

## MONTANTS ENCAISSÉS EN AVRIL 2023

Taxes et droits de mutation	58 149,53 \$
Permis émis	125,00 \$
Inscriptions camp de jour	37 744,00 \$
Paiement comptant règlements d'emprunt	64 617,19 \$
Location Pavillon & terrain	450,00 \$
Location locaux GCC – Act. Diverses	360,00 \$
Intérêts arr. taxes et comptes à recevoir	439,12 \$
Revenus divers loisirs – Évènements	329,50 \$
Loyer bureau poste avril 2023	375,00 \$
Inscription loisirs & culture	1 562,50 \$
Municipalité Saint-Barnabé Sud – Abrasif saison 2022-2023	186,19 \$
Ville de Saint-Hyacinthe – Abrasif saison 2022-2023	2 420,45 \$
<b>TOTAL – DÉPÔTS</b>	<b>166 758,48 \$</b>

Dépôts Directs	
Intérêts compte chèques et compte avantage avril 2023	4 417,34 \$
Circuit électrique AXSO – Revenus recharge du 01-01/31-03-2023	47,25 \$
Ministère des Sports – Programme d'aide à la voirie locale 2022	22 535,00 \$
Ville de Saint-Hyacinthe – Cour régionale du 01-01 au 31-03-2023	1 080,00 \$

Régie Int. d'Acton et des Maskoutains – Collecte sélective 2022	43 985,39 \$
<b>TOTAL – DÉPÔTS DIRECTS</b>	<b>72 064,98 \$</b>
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>238 823,46 \$</b>

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payer;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Frédéric Lussier  
Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en décembre 2022 pour un montant total de 24 662,14 \$

De ratifier les paiements anticipés effectués en avril 2023 pour un montant total de 141 759,92\$;

De ratifier le paiement des salaires versés en avril 2023, au montant total de 55 247,42 \$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour mai 2023, au montant total de 87 225,55 \$;

De prendre acte de la perception des revenus du mois d'avril 2023, au montant de 238 823,46 \$.

## 5- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

## 6- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Madame la mairesse Louise Arpin, déléguée à la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, donne un rapport sommaire des sujets discutés lors de la séance du mois d'avril 2023.

– Le rapport « Bilan de l'année 2022 » de la Régie est disponible pour consultation.

## 7- LOISIRS – INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL

La présidente du CCL, Madame Mélanie Simard et Monsieur Frédéric Lussier informent les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

- Plusieurs suivis sur l'organisation des fêtes planifiées pour l'année 2023;
- Discussion sur le dossier du camp de jour 2023;
- Terrain de basketball, une demande au Fonds de développement rural sera faite à l'automne.

## 8- FAMILLE ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL – SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES – PROCLAMATION RÉSOLUTION NUMÉRO 101-05-23

Considérant que la famille est l'unité fondamentale de la société et le milieu naturel pour la croissance et le bien-être de ses membres;

Considérant que le soutien à apporter aux familles et à leurs membres est l'affaire de tous;

Considérant que la Semaine québécoise des familles se tiendra du 15 au 21 mai 2023 sous le thème Simplifier le parcours des familles;

Considérant que cette semaine est une opportunité pour jeter un regard nouveau sur les enjeux qui touchent les citoyens afin de créer des conditions pour que chacun puisse rendre son expérience familiale plus enrichissante;

Il est proposé par Mélanie Simard  
Appuyé par Myriam La Frenière  
Et résolu à l'unanimité

De proclamer la Semaine québécoise des familles pour la période du 15 au 21 mai 2023;

D'inviter l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la famille à œuvrer ensemble pour simplifier le parcours des familles;

D'inviter l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la famille à reconnaître l'apport important de celle-ci à l'organisation de nos milieux de vie;

De reconnaître que les familles sont un vecteur important des relations entre les générations pour transmettre la culture et les valeurs sociales.

## **9- JOURNÉE MONDIALE DE SENSIBILISATION À LA MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂGÉES – PROCLAMATION RÉSOLUTION NUMÉRO 102-05-23**

Considérant que la Politique régionale des aînés reconnaît la contribution active des aînés au développement de notre communauté et le fait qu'ils sont les premiers acteurs de leur propre cheminement;

Considérant qu'il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif, ou une absence d'action appropriée, intentionnel ou non, se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne aînée;

Considérant que la MRC des Maskoutains a mis en place sur son territoire le projet IMAGES qui permet d'avoir une intervenante dédiée aux aînés qui écoute, accompagne, propose des solutions et réfère aux services sur le territoire afin de contrer la maltraitance, l'isolement et la détresse;

Considérant que la MRC des Maskoutains est partenaire du projet RADAR (Réseau actif de dépistage des aînés à risque) qui contribue au maintien et au mieux-être des aînés dans leur milieu de vie;

Considérant que la MRC des Maskoutains a mis plusieurs actions en place, dont un Guide d'information pour les aînés, le bulletin La MRC amie des aînés et l'infolettre du même nom, ce qui contribue à informer les aînés, les citoyens, les municipalités, les intervenants, les aidants naturels et bien d'autres;

Il est proposé par Frédéric Lussier  
Appuyé par Rosaire Phaneuf  
Et résolu à l'unanimité

De proclamer la journée du 15 juin 2023 comme étant la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées afin de sensibiliser la population de la MRC des Maskoutains;

D'inviter tous les élus et la population de la MRC des Maskoutains à porter le ruban mauve, symbole de la solidarité à la lutte contre la maltraitance.

## **10- JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE, LA TRANSPHOBIE ET BIPHOBIE – PROCLAMATION RÉSOLUTION NUMÉRO 103-05-23**

Considérant que la Journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie 2023 se tiendra le 17 mai 2023;

Considérant que l'homophobie étant une forme de discrimination au même titre que toute autre discrimination et qu'il est important de sensibiliser la population de tous les milieux pour lutter contre elle;

Il est proposé par Myriam La Frenière  
Appuyé par Jean Provost  
Et résolu à l'unanimité

De proclamer le 17 mai 2023 Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie.

## **11- SUBVENTION RELATIVE AU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (ERL) RÉSOLUTION NUMÉRO 104-05-23**

Considérant que le ministère des Transports a versé une compensation de 55 569 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022 ;

Considérant que la compensation distribuée à la Municipalité vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Rosaire Phaneuf  
Et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de La Présentation atteste la véracité des frais encourus et de l'utilisation de la compensation visant à l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2.

## **12- TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE ET LA SÉPARATION DES ÉGOUTS SUR LES RUES GAGNON (EN PARTIE) ET GIASSON – AUTORISATION DE FAIRE UN EMPRUNT TEMPORAIRE À LA CAISSE DES JARDINS DE LA RÉGION DE SAINT-HYACINTHE RÉSOLUTION NUMÉRO 105-05-23**

Considérant les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable et la séparation des égouts sur les rues Gagnon (en partie) et Giasson;

Considérant que la Municipalité a reçu l'autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant un emprunt de 4 805 000 \$;

Considérant que les travaux commenceront au courant du mois de mai 2023 et que le ministère effectuera son déboursé seulement à la fin des travaux, soit à l'automne 2023;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Mélanie Simard  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser qu'un emprunt temporaire au montant de 4 805 000 \$ soit fait à la Caisse Desjardins de la région de Saint-Hyacinthe pour les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable et la séparation des égouts sur les rues Gagnon (en partie) et Giasson;

De rembourser au complet cet emprunt temporaire lorsque le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation aura déboursé les fonds;

D'autoriser la mairesse ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale ou en son absence la greffière-trésorière adjointe à signer pour et au nom de la Municipalité de La Présentation tous les documents concernant l'emprunt temporaire.

**13- TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE ET LA SÉPARATION DES ÉGOÜTS SUR LES RUES GAGNON (EN PARTIE) ET GIASSON – CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX – MANDAT AU LABORATOIRES DE LA MONTÉRÉGIE INC. RÉSOLUTION NUMÉRO 106-05-23**

Considérant que dans le cadre des travaux de remplacement de la conduite d'eau potable et la séparation des égouts sur les rues Gagnon (en partie) et Giasson, nous devons mandater une firme qui viendra faire le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des matériaux contaminés;

Considérant les propositions de service reçues des compagnies suivantes : Groupe ABS inc et Laboratoire de la Montérégie inc.;

Il est proposé par Jean Provost  
Appuyé par Frédéric Lussier  
Et résolu à l'unanimité

De mandater les Laboratoires de la Montérégie Inc. pour le contrôle de la qualité des matériaux en chantier dans le cadre d'activités de remblayage, de pavage et de bétonnage, l'analyse et la réalisation d'essais en laboratoire sur des matériaux granulaires, des enrobés et du béton, la traçabilité des sols, le tout tel que décrit dans l'offre de service, au coût de 30 840 \$, plus les taxes;

D'autoriser le paiement de la facture une fois les travaux terminés.

**14- PROJET DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE SUR UNE PARTIE DE LA ROUTE 137, CHARLES-A-GAUTTIER ET DES ÉRABLES – MANDAT À LA NOUVELLE FIRME D'INGÉNIEURIE CONSUMAJ, EXPERTS-CONSEILS RÉSOLUTION NUMÉRO 107-05-23**

Considérant que Madame la mairesse, Louise Arpin a exercé son droit de véto prévu à l'article 142 du Code municipal suite aux nouvelles informations reçues;

Considérant la résolution numéro 257-11-22 adoptée le 1<sup>er</sup> novembre 2022 concernant la résiliation du contrat de service professionnel avec la firme d'ingénierie Avizo Expert-Conseil;

Considérant que la Municipalité avec l'accord des citoyens du secteur souhaite poursuivre les discussions avec les professionnels pour évaluer d'autres options;

Considérant l'offre de services de la firme d'ingénierie Consumaj Expert-conseil;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

D'approuver l'offre de services de la firme d'ingénierie Consumaj Expert-conseil, aux coûts suivants :

- 71 000\$ pour la conception des plans et devis;
- 44 000\$ pour la conception d'un nouveau poste de pompage ainsi que les suivis auprès des divers ministères, au besoin seulement;

D'autoriser le paiement des factures une fois les travaux réalisés.

**15- RÉPARATION DE PONCEAUX DE CHEMIN RANG SALVAIL SUD – APPROBATION RÉSOLUTION NUMÉRO 108-05-23**

Considérant qu'il y a quelques ponceaux d'accotement à réparer dans le rang Salvail Sud;

Considérant que les travaux seront effectués en collaboration avec l'entreprise Excavation Luc Beauregard inc.;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Frédéric Lussier  
Et résolu à l'unanimité

De donner le contrat de réparation de quelques ponceaux dans le rang Salvail Sud à Excavation Luc Beauregard inc., le tout selon la liste des taux horaires des machineries utilisés et de la main-d'œuvre;

D'autoriser l'achat de matériaux pour la réparation des ponceaux;

D'autoriser le paiement des factures.

**16- CALIBRATION DES COMPTEURS D'EAU – MANDAT À LA COMPAGNIE COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC RÉSOLUTION NUMÉRO 109-05-23**

Considérant que les règles énoncées par le MAMH concernant la gestion de l'eau potable exigent de faire calibrer annuellement les compteurs d'eau (débitmètres) des chambres de lecture qui sont utilisés par la Municipalité pour calculer la quantité d'eau distribuée aux citoyens;

Considérant l'offre de service reçue à cet effet;

Il est proposé par Mélanie Simard  
Appuyé par Jean Provost  
Et résolu à l'unanimité

De mandater les compteurs d'eau du Québec pour procéder à la calibration de trois compteurs d'eau municipaux, situés au Grand Rang, au rang des Petits-Étangs et au 5<sup>e</sup> Rang au prix total de 885 \$, plus les taxes;

D'autoriser le paiement lorsque les travaux auront été faits.

**17- CHANGEMENT DE TROIS BORNES-FONTAINES – APPROBATION RÉSOLUTION NUMÉRO 110-05-23**

Considérant que trois bornes-fontaines doivent être changées, car elles ne sont plus fonctionnelles;

Considérant les recommandations effectuer par Yves Bérard, Responsable des travaux publics;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Frédéric Lussier  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser Yves Bérard à faire l'achat des pièces pour la réparation de la borne-fontaine à la compagnie Emco Corporation;

De mandater Excavation Luc Beauregard inc. pour la réparation de la borne-fontaine à un taux horaire selon l'équipement utilisé;

De payer les factures une fois les travaux terminés.

**18- ACHAT ET INSTALLATION D'UN NOUVEL ENREGISTREUR DE DONNÉES POUR LES ÉTANGS AÉRÉS – MANDAT À ÉLECTRO-CONCEPT P.B.L. INC. RÉSOLUTION NUMÉRO 111-05-23**

Considérant que nous devons changer l'enregistreur de données au étangs aérés;

Considérant la soumission de la compagnie Électro-Concept P.B.L. inc.;

Il est proposé par Jean Provost  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat et l'installation d'un enregistreur de données pour remplacer celui qui est non fonctionnel aux étangs aérés, de la compagnie Électro-Concept P.B.L. inc., au coût de 2 510,40\$, plus les taxes;

D'autoriser le paiement de la facture une fois les travaux terminés.

## **19- AMÉNAGEMENT PAYSAGER DES PLATES-BANDES MUNICIPALES – MANDAT À AMÉNAGEMENT PIERRE MORIN RÉSOLUTION NUMÉRO 112-05-23**

Considérant que le Conseil désire rafraîchir les plates-bandes situées à différents endroits sur le territoire;

Considérant l'offre de services de l'entreprise Aménagement Pierre Morin pour les travaux à faire selon les directives données par le Conseil à cet effet;

Il est proposé par Frédéric Lussier  
Appuyée par Myriam La Frenière  
Et résolu à l'unanimité

De mandater l'entreprise Aménagement Pierre Morin pour effectuer le ménage des plates-bandes, incluant la fertilisation, la pose du paillis et la taille des arbustes aux différents endroits, au coût d'environ 2 000 \$ plus les taxes, tel que décrit dans le document remis par le fournisseur;

D'autoriser le paiement des travaux tel que proposé par l'entrepreneur, une fois ceux-ci terminés.

## **20- ENTRETIEN DU BASSIN DE RÉTENTION D'EAU DANS LE SECTEUR DE LA RUE LÉPINE – MANDAT RÉSOLUTION NUMÉRO 113-05-23**

Considérant la résolution numéro 131-05-21, adoptée le 4 mai 2021 en lien avec l'aménagement du bassin de rétention d'eau dans le secteur de la rue Lépine;

Considérant l'offre de service reçu de l'Association Opération PAJE (Partenariat, Action, Jeunesse, Environnement);

Il est proposé par Myriam La Frenière  
Appuyée par Frédéric Lussier  
Et résolu à l'unanimité

De mandater l'Association Opération PAJE pour faire l'entretien du bassin de rétention d'eau dans le secteur de la rue Lépine, tel que mentionné sur leur offre de service, au coût de 3 052\$;

D'autoriser le paiement une fois que les travaux seront terminés.

## **21- AVIS D'INTENTION AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS – DEMANDE DE DÉMOLITION DE LA RÉSIDENCE SISE AU 195, 5<sup>E</sup> RANG, LOT 3 698 578 – APPRÉCIATION DU CONSEIL MUNICIPAL RÉSOLUTION NUMÉRO 114-05-23**

Considérant qu'une demande de démolition en bonne et due forme a été déposée au bureau municipal concernant l'immeuble sis au 195, 5<sup>e</sup> Rang le 4 avril 2023;

Considérant que le règlement 295-23 régissant la démolition d'immeuble a été adopté le 4 avril 2023, mais qu'il n'est pas entré en vigueur à cette date;

Considérant que l'avis de motion pour le règlement 295-23 régissant la démolition d'immeuble n'a pas pour effet d'empêcher la délivrance d'un permis ou d'un certificat pendant le processus d'adoption;

Considérant que le comité de démolition prévu au Règlement 295-23 n'a pas encore été nommé;

Considérant qu'un avis d'intention de démolition doit être soumis au ministère de la Culture et des Communications concernant le projet de démolition;

Considérant que le bâtiment visé par la demande a été construit avant 1940 ;

Considérant l'état de dégradation avancer du bâtiment et de ses fondations ;

Considérant le projet de remplacement proposé ;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Myriam La Frenière  
Et résolu à l'unanimité

D'appuyer le projet de démolition de la résidence sise au 195, 5e Rang présenté au ministère de la Culture et des Communications.

## **22- CPTAQ – REMPLACEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 87-04-23 – APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ALIÉNATION DU LOT 3 408 237, 206, ROUTE 137 APPARTENANT À JACQUES JOYAL RÉSOLUTION NUMÉRO 115-05-23**

Considérant que la demande d'autorisation vise la vente du lot 3 408 237 d'une superficie de 5,43635 hectares, appartenant à Monsieur Jacques Joyal;

Considérant que Monsieur Joyal est également propriétaire des lots 3 405 435 et 3 405 437 contigu au lot 3 408 237;

Considérant que les lots 3 405 435 et 3 405 437 sont entièrement utilisés à des fins résidentielles depuis 1987 et 1976;

Considérant que le propriétaire ne souhaite pas conserver de parcelle de terrain utilisé à des fins agricoles;

Considérant que la demande n'affectera pas l'homogénéité du milieu, des exploitations agricoles et ne présentera aucune contrainte supplémentaire pour l'agriculture;

Il est proposé par Frédéric Lussier  
Appuyé par Rosaire Phaneuf  
Et résolu à l'unanimité

D'appuyer la demande d'autorisation déposée à la CPTAQ pour l'aliénation et la vente du lot 3 408 237 appartenant à Monsieur Jacques Joyal;

De remplacer la résolution numéro 87-04-23, adoptée le 4 avril 2023 par

la résolution numéro 115-05-23, adoptée le 2 mai 2023.

## 23- EMBAUCHE DES ARBITRES DE SOCCER POUR LA SAISON ESTIVALE 2023 RÉSOLUTION NUMÉRO 116-05-23

Considérant que le début de la saison de soccer 2023 débute le 22 mai;

Considérant que nous devons faire l'embauche des arbitres pour la saison estivale 2023;

Considérant les recommandations faites par la coordonnatrice des loisirs, Marie-Soleil Gaudreau;

Il est proposé par Frédéric Lussier  
Appuyé par Mélanie Simard  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'embauche des arbitres suivants pour la saison de soccer 2023 :

### Arbitres :

Camille Schreyer  
Malik Bergeron  
Alek Béchette  
Émily Bernard

De fixer la rémunération pour les postes d'arbitres selon le barème suivant :

Officiels – par partie :		Juges de lignes – par partie	
U6-U8	19,00 \$	-	
U10	21,00 \$	-	
U12-U14	23,00 \$	U12-14	17,00 \$

## 24- AMÉNAGEMENT DE DEUX NOUVEAUX TERRAINS DE VOLLEYBALL – APPROBATION RÉSOLUTION NUMÉRO 117-05-23

Considérant que la Municipalité souhaite aménager un nouveau terrain de volleyball et déménager le terrain existant près du grand terrain de soccer;

Considérant qu'une somme d'argent dans le compte Revenus reportés FPTJ (Fond de parc et terrain de jeux) est disponible pour des projets loisirs;

Il est proposé par Mélanie Simard  
Appuyé par Jean Provost  
Et résolu à l'unanimité

De mandater les entreprises B.J.B. inc. pour l'achat et l'installation de matériaux électrique pour l'éclairage du terrain de volleyball au coût de 20 390\$, plus les taxes;

De mandater Patrick Archambault Transport inc. pour l'achat et la livraison du sable de volleyball, au coût de 29\$/tonne;

D'autoriser la coordonnatrice des loisirs et la directrice générale à engager des dépenses en lien avec l'aménagement de ses deux terrains de volleyball;

D'affecter le compte Fond de parc et terrain de jeux pour les paiements de factures.

D'autoriser le paiement des factures une fois les travaux terminés.

## 25- DIVERS

Aucun point n'a été ajouté.

## 26- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

**MRC –** Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du Conseil du 12 avril 2023

**MRC –** Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du comité administratif du 25 avril 2023

**MRC –** Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 8 mars 2023  
**MRC –** Résolution numéro 23-04-95 – Règlement 23-631 – SAR (Bâtiments patrimoniaux – Démolition) – Adoption

**MRC –** Résolution 23-04-96 – Règlement numéro 23-632 (Plan conjoint de gestion des matières résiduelles) - Adoption

### MUNICIPALITÉ DE BURY –

Résolution numéro 2023-04-070 – Demande pour garantir l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux à coût raisonnable

### MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS –

Résolution 2023-052 – ministère de la Culture et des Communications – demande pour garantir l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux à coût raisonnable

### MUNICIPALITÉ DE LAC-SUPÉRIEUR –

Résolution 2023-02-719 – demande d'appui – Bâtiments patrimoniaux – Ministère de la Culture et des Communications – Assurances

### MUNICIPALITÉ DE NEWPORT –

Résolution 2023-044 – Résolution d'appui bâtiments patrimoniaux / assurance – Ministère de la Culture et des Communications

### VILLE D'ÎLE-CADIEUX –

Résolution 23-03-06 – Résolution pour appuyer la demande au ministère de la Communication et de la Culture d'intervenir afin de garantir l'assurabilité des immeubles patrimoniaux à coût raisonnable

### MUNICIPALITÉ DE LEJEUNE –

Résolution 2023-04-74 – Bâtiments patrimoniaux – Ministère de la Culture et des Communications – Assurances – Appui

### MUNICIPALITÉ DE LECLERCVILLE –

Résolution 2023-04-67 – Demande d'appui pour garantir l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux à coût raisonnable

### MUNICIPALITÉ DE MANSEAU –

Résolution numéro 2023-04-03 5671 – Ministère de la Culture et des Communications – Demande pour garantir l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux à coût raisonnable

### MUNICIPALITÉ DE LANTIER –

Résolution 2023-04-080 – Bâtiments patrimoniaux – Ministère de la Culture et des Communications – Assurances – Appui

### MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE –

Résolution numéro 2023-04-086 – Appui – Assurabilité des bâtiments patrimoniaux

### VILLE DE SAINT-HYACINTHE –

Résolution 23-207 – Dépôt et adoption du projet de règlement 349-13 modifiant le Règlement numéro 349 relatif au plan d'urbanisme en ce qui a trait à l'implantation d'un abattoir

### VILLE SAINT-HYACINTHE –

Résolution 23-217 – Cour municipale de Saint-Hyacinthe – Impacts de la non-signification des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec – Dénonciation

## MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS –

Résolution 2023-04-057 – Appui – Assurabilité des bâtiments

## MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES –

Résolution 2023-04-129 – Demande pour garantir l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux à coût raisonnable

## VILLE DE MERCIER –

Résolution 2023-04-184 – Ministère de la Culture et des Communications – Demande pour garantir l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux à coût raisonnable

## MUNICIPALITÉ DE COLOMBIER –

Résolution 2023-04-11-56 – Demande d'appui pour garantir l'assurabilité des immeubles patrimoniaux à coût raisonnable

## VILLE DE L'ASSOMPTION –

Bâtiments patrimoniaux – Ministère de la Culture et des Communications – Assurances – Appui

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MADELEINE –

Résolution 2023-04-58 – Appui d'un collectif de signataires élus concernant la dénonciation d'action d'intimidation au sein de l'appareil municipal

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES –

Résolution 23-04-72 – Municipalité de Saint-Gervais – Demande de bonification des programmes gouvernementaux – Appui

## MUNICIPALITÉ DE HOPE TOWN –

Résolution 054-2023 – Bâtiments patrimoniaux – Ministère de la Culture et des Communications – Assurances

## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LORETTE –

Résolution 4859.04.23 – Demande d'appui bâtiments patrimoniaux

## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES –

Résolution numéro 2023-04-141 – Ministère de la Culture et des

Communications – Demande pour garantir l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux à coût raisonnable

## VILLE DE FORESTVILLE –

Assurabilité des immeubles patrimoniaux – Demande d'intervention

## MUNICIPALITÉ D'AUTHIER-NORD –

Résolution 2023-02-14 – Demande d'appui entourant les assurances des bâtiments patrimoniaux

## MUNICIPALITÉ DE CANTON MARSTON –

Résolution numéro 2023-23 / 10.04 – Demande d'appui – MRC des Maskoutains

## VILLE DE MACAMIC –

Résolution 2023-04-105 – Ministère de la Culture et des Communications – Demande pour garantir l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux à coût raisonnable

## JULIE ALLARD –

Demande de révision prix de location du gymnase de la Municipalité de La Présentation

### 27- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION NUMÉRO 118-05-23

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20 h 14.

Louise Arpin  
Mairesse

Josiane Marchand  
Directrice générale et greffière-trésorière

## AVIS PUBLIC

### AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement numéro 296-23 « Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de modifier les documents requis lors d'une demande de permis dans un secteur hydrique ou humide ainsi que de modifier la délimitation de la zone CH-102 ».

AVIS est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 4 avril 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 296-23 intitulé « Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06 81 afin de modifier les documents requis lors d'une demande de permis dans un secteur hydrique ou humide ainsi que de modifier la délimitation de la zone CH-102 ».

L'objet de ce règlement est :

- De mettre à jour les dispositions concernant l'obligation de plans et devis signés et scellés par un architecte et/ou un ingénieur suite aux modifications de la Loi sur les Architectes et la Loi sur les Ingénieurs.
- De modifier la liste des documents requis lors du dépôt d'une

demande de permis ou de certificat dans un milieu naturel, tel un milieu humide.

- D'inclure le lot 3 405 455, qui était dans la zone CH-106, dans la zone CH-102
- De corriger certaines dispositions ambiguës du règlement.

Il a été soumis à la Municipalité régionale de Comté des Maskoutains (MRC) qui a émis un certificat de conformité à l'égard de ce règlement le 25 avril 2023, date à laquelle il est entré en vigueur.

Ce règlement est disponible pour consultation au Bureau municipal situé au 772, rue Principale à La Présentation, durant les heures régulières d'ouverture où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

**AVIS DONNÉ à La Présentation, ce 3 mai 2023**

Josiane Marchand,  
Directrice générale et greffière-trésorière

# Service de téléphonie automatisé

Afin de rentabiliser son système de téléphonie automatisé, votre municipalité souhaite vous offrir la possibilité d'obtenir diverses informations, par téléphone, texto ou courriel!

Pour ce faire, vous pouvez vous rendre au

[www.municipalitelapresentation.qc.ca/telephonie-automatise/](http://www.municipalitelapresentation.qc.ca/telephonie-automatise/)

pour vous inscrire à l'un des groupes suivants :

- **LOISIRS** (Dates, heures et détails des activités et événements, etc.)
- **AQUEDUC/ÉGOUT** (Bris, nettoyage des conduites, coupures, etc.)
- **VOIRIE** (Balayage des rues, fermeture de rues, etc.)
- **ADMINISTRATION GÉNÉRALE** (Taxes, compteur d'eau, etc.)
- **URBANISME** (Période permise abri tempo, échéances, etc.)

Pour obtenir plus d'information, vous pouvez communiquer avec madame Karine Rocheleau au 450-796-2317 poste 1804 ou par courriel à [secretaire@municipalitelapresentation.qc.ca](mailto:secretaire@municipalitelapresentation.qc.ca)



## TRAVAUX BRUYANTS

(EXTRAIT DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL NUMÉRO G200 APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC)

### ARTICLE 43 - TRAVAUX BRUYANTS

Entre 22 heures et 7 heures, il est interdit à toute personne d'exécuter ou de faire exécuter des travaux susceptibles de faire du bruit de façon à nuire à la paix, à la tranquillité et au bien-être d'une ou de plusieurs personnes du voisinage, notamment mais non limitativement :

- 1° scier ou fendre du bois;    2° tondre le gazon;
- 3° faire de la soudure;        4° effectuer des travaux de menuiserie, de débosselage ou de mécanique.

Le présent article ne s'applique pas aux travaux de déneigement, ni aux travaux d'utilité publique, lorsque ceux-ci sont nécessaires pour cause de sécurité publique ou pour effectuer des réparations et à toute entreprise qui abat un arbre ou qui exécute des travaux par mesure de sécurité.



# VENTE DÉBARRAS

**27 ET 28 MAI 2023**

520, rue de l'Église	657, rang Salvail Sud
583, rue de l'Église	888, rue des Loisirs (Pavillon des Loisirs)
586, rue de l'Église	194, S.-Côté
550, rue des Érables	384, impasse Deslandes
491, rue Gagnon	417, impasse des Fougères
495, rue Principale	419, impasse des Fougères
604, rue Principale	964, 5 <sup>e</sup> Rang
924, rue Principale	

Soyez aux aguets, car il y aura sûrement d'autres adresses à visiter. Vous pouvez consulter notre site internet [www.municipalitelapresentation.qc.ca](http://www.municipalitelapresentation.qc.ca) pour les adresses à visiter.

## En zone scolaire, ralentissez, soyez prudents



### RALENTIR PRÉVIENT LE PIRE

Chaque année, la vitesse cause en moyenne :

110 décès (32 %)

405 blessés graves (28 %)

6 300 blessés légers (18 %)

À l'approche d'un autobus, soyez vigilants

## UTILISATION ET VENTE DE PIÈCES PYROTECHNIQUES

*(EXTRAIT DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL NUMÉRO G200 APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC)*

### CHAPITRE 4.1 – UTILISATION ET VENTE DE PIÈCES PYROTECHNIQUES

- 25.1 L'utilisation et la vente des pièces pyrotechniques des classes 7.2.1, 7.2.2 et 7.2.5 sont autorisées sur le territoire de la municipalité, selon les conditions et restrictions prévues au présent chapitre.
- 25.2 L'utilisation des pièces pyrotechniques de la classe 7.2.1 est autorisée aux conditions suivantes :
- l'utilisateur doit être âgé de 18 ans ou plus, sauf dans le cas des capsules pour pistolets-jouets;
  - le terrain doit être libre de tout matériau ou débris, de façon à éviter les risques d'incendie;
  - la vitesse du vent ne doit pas être supérieure à 30 kilomètres à l'heure;
  - le terrain doit mesurer une superficie minimum de 30 mètres par 30 mètres dégagé à 100 %;
  - la zone de lancement et de dégagement doit être à une distance minimum de 15 mètres de toute maison, bâtiment, construction et champ cultivé.
- 25.3 La vente de pièces pyrotechniques de la classe 7.2.1 est autorisée aux conditions suivantes:
- la vente doit se faire à une personne ayant 18 ans ou plus, sauf dans le cas des capsules pour pistolets-jouets;
  - la vente doit être conforme à la *Loi sur les explosifs* (S.R., ch. E-15);
  - lorsqu'ils sont exposés pour fins de vente, les lots de pièces ne doivent pas dépasser 25 kg et ils doivent être montrés dans un emballage ou un autre récipient approprié à l'écart des marchandises inflammables et à l'abri des rayons du soleil ou d'une source de chaleur directe.
- 25.4 L'utilisation des pièces pyrotechniques de la classe 7.2.2 doit recevoir l'autorisation de l'inspecteur municipal et est sujette au respect des conditions suivantes :
- la mise à feu doit être effectuée par un artificier reconnu qui doit assurer la sécurité des feux d'artifice;
  - l'artificier doit fournir à l'inspecteur municipal la preuve qu'il a l'autorisation du propriétaire et du locataire du terrain où se fera le lancement des pièces pyrotechniques, ainsi que du propriétaire ou du locataire du terrain qui sera utilisé pour les retombées des pièces pyrotechniques;
  - l'artificier doit fournir un schéma du terrain où se fera le feu d'artifice pour prévoir l'aire de lancement, l'aire de dégagement et de retombée, le périmètre de sécurité et les espaces occupés par le public;
  - l'artificier doit également fournir le plan de la sécurité prévu pour le déroulement des activités;
  - l'usage de pétards est interdit.
- 25.5 La vente de pièces pyrotechniques de la classe 7.2.2 est interdite sur le territoire de la municipalité, sauf aux personnes autorisées par la *Loi sur les explosifs* (S.R., chap. E-15).
- 25.6 L'utilisation de pièces pyrotechniques de type « articles de théâtre » faisant partie de la classe 7.2.5 doit recevoir l'autorisation de l'inspecteur municipal et est sujette au respect des conditions suivantes :
- le bâtiment doit être conforme au *Code national de la prévention incendie*, au *Code national du bâtiment* et à la *Loi sur les édifices publics*;
  - le spectacle doit être supervisé et être sous la responsabilité d'un technicien artificier spécialisé pour les spectacles à effets spéciaux. Le technicien artificier doit fournir à l'inspecteur municipal le permis d'artificier et les autorisations du propriétaire et des propriétaires des terrains avoisinants qui autorisent la tenue de l'événement;
  - le technicien artificier doit fournir le plan de sécurité pour le déroulement de l'activité.

## ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

Avec l'arrivée de la période estivale et des périodes de sécheresse, nous devons réfléchir à des solutions durables afin d'économiser l'eau potable.

**L'eau est une ressource épuisable qu'il faut préserver.** Lorsque vous utilisez l'eau potable, pensez à rationner vos opérations pour **éviter le gaspillage**. Vous contribuerez ainsi à réduire les dépenses reliées à la production d'eau potable. Car oui, **il est important de rappeler que cette dernière à un coût et que tous seront gagnants à l'économiser.** Ainsi nous

avons tous avantage à modifier certains comportements.

**Pensez à utiliser un baril récupérateur d'eau**

En récupérant l'eau, vous diminuez la consommation d'eau potable durant la saison estivale et surtout durant la période de canicule. Cette eau peut vous servir pour arroser votre jardin, vos fleurs et autres végétaux en tout temps.

La Municipalité de La Présentation offre un programme de subvention pour l'achat d'un baril récupérateur de pluie. Voir tous les détails sur notre site internet.

## GARDE DE POULE

Saviez-vous qu'il est autorisé de posséder au maximum 6 poules sur le territoire de La Présentation. En effet, la Municipalité encadre l'implantation de poulailler urbain. Un permis, renouvelable ANNUELLEMENT, est nécessaire pour pratiquer cette activité dans les limites du périmètre urbain. Renseignez-vous en communiquant avec l'inspectrice en bâtiment, au 450 796-2317 poste 1803.

Extrait du règlement numéro 06-81 portant sur la GARDE DE POULE en milieu urbain

### 11.10 Garde de poule

#### 11.10.1 Certificat d'autorisation

Toute personne désirant obtenir la garde de poules et désirant construire, modifier ou agrandir un poulailler ou un enclos, doit préalablement se procurer un certificat d'autorisation auprès de l'inspecteur en bâtiment de la Municipalité.

Le certificat d'autorisation est valide pour une période maximale d'une année calendrier et doit être renouvelé annuellement, avant de loger des poules sur sa propriété, de construire, modifier ou agrandir un poulailler et un enclos.

#### 11.10.2 Conditions générales

En tout temps, il ne peut être gardé moins de 2 poules et plus de 6 poules par immeuble. Aucun poussin ou poule de moins de 20 semaines n'est permis et la garde de coq est spécifiquement prohibée.

La garde de poules doit être effectuée de façon complémentaire à un usage résidentiel. La garde de poule est autorisée sur l'ensemble du territoire, exclusivement sur un terrain d'une superficie minimale de 500 mètres carrés et sur lequel est érigée une habitation d'au plus 1 logement.

La vente de produit, en l'occurrence d'œufs, de viande, de fumier ou autre produit provenant des poules est prohibée.

Il est interdit de garder une poule à l'intérieur d'une unité d'habitation ou de garder une poule dans une cage.

Les poules doivent demeurer dans le poulailler ou dans l'enclos extérieur en tout temps. Les poules doivent être gardées à l'intérieur du poulailler entre 22 heures et 7 heures.

Les poules doivent avoir accès à un point d'eau continuellement.

#### 11.10.3 Poulailler et enclos

La garde de poule doit se faire en permanence à l'intérieur d'un bâtiment à cet effet. Le bâtiment doit être constitué d'un

poulailler et d'un enclos et doit mettre les oiseaux à l'abri des conditions environnementales prévues, y compris des changements de température et de niveaux de précipitations normalement prévisibles, ainsi que des prédateurs. Un maximum d'un poulailler est permis par terrain.

La dimension minimale du poulailler doit correspondre à 0,37 m<sup>2</sup> par poule et l'enclos à 0,92 m<sup>2</sup> par poule. Le poulailler et l'enclos ne peuvent excéder une superficie totale de 10 m<sup>2</sup>. La hauteur maximale du bâtiment est limitée à 2,5 m.

Le poulailler et l'enclos doivent être implantés à une distance minimale de 2 mètres des limites arrière et latérales du terrain.

#### 11.10.4 Entretien, salubrité et nuisances

Les locaux et le matériel doivent rester propres et ordonnés de manière à éliminer tout refuge pour les rongeurs, les oiseaux sauvages et les autres animaux qui pourraient introduire des maladies dans le troupeau. Les excréments doivent être retirés du poulailler sur une base quotidienne.

Il est interdit d'euthanasier une poule sur un terrain résidentiel. L'abattage d'une poule doit se faire dans un abattoir agréé ou un vétérinaire, que la viande des poules soit consommée ou non par le propriétaire.

Les plats de nourritures et l'accès à l'eau doivent se faire à l'intérieur du poulailler de façon à restreindre l'accès aux autres animaux ou rongeurs.

La garde de poules, la disposition des excréments et des eaux usées ne peuvent, en aucun cas, constituer une nuisance pour les propriétés voisines. Aucune odeur liée à cette activité ne doit être perceptible à l'extérieur des limites du terrain où elle s'exerce.

## PISTE CYCLABLE

Il est important de se rappeler qu'en tout temps la piste cyclable doit être dégagée et libre d'objets. Les différents bacs de collectes, les paniers de basket ou autres doivent être placés de façon à ne pas nuire à la circulation sur la piste cyclable.





# CLUB D'AGE D'OR DE LA PRÉSENTATION (FADOQ M-061)

## Avis d'assemblée générale annuelle.

Aux membres du club d'Âge d'Or La Présentation, prenez avis par la présente que le jeudi 8 juin 2023 aura lieu l'assemblée générale annuelle au pavillon des loisirs de La Présentation, à 19 h.

Tous les membres sont invités à se joindre à cet évènement.

Donné ce lundi 8 mai 2023

Denis Ducharme, *Président*

## RÉGIE INTERMUNICIPALE



**SAMEDI LE 27 MAI**

À SAINT-HYACINTHE  
900, AVENUE TURCOT  
(STADE L.-P.-GAUCHER)  
DE 8 H 30 À 16 H 30

### COLLECTE DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX



ANTIGELS, LAVE-VITRE, BATTERIES, COMBUSTIBLES, ESSENCE, FILTRES ET HUILES USÉES



ENGRAIS, PESTICIDES, POISONS, MÉDICAMENTS ET PRODUITS D'ENTRETIEN DE SPA OU DE PISCINE



FLUORESCENTS, PILES, AMPOULES FLUOCOMPACTES ET DÉTECTEURS DE FUMÉE



BONBONNES DE PROPANE



PEINTURES, VERNIS, SOLVANTS, AÉROSOLS, DÉCAPANTS, CIRES, NETTOYANTS ET JAVELISANTS



*On vous attend!*

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

WWW.RIAM.QUEBEC  
450 774-2350



LE SAVIEZ-VOUS?

### ON VIDANGE VOS INSTALLATIONS SEPTIQUES

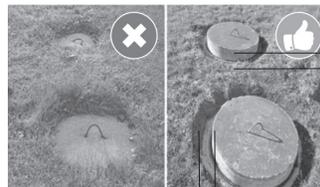
ENTRE LE 15 AVRIL ET LE 15 NOVEMBRE, À LA DATE FIXÉE POUR LA VIDANGE. IL FAUT :



Localiser le couvercle

Assurer l'accessibilité au couvercle

Dégager le pourtour du couvercle



EN TOUT TEMPS, CHAQUE PROPRIÉTAIRE DOIT MAINTENIR SON DOSSIER À JOUR À LA RÉGIE

### AVANTAGES

- Respect des lois et des règlements
- Réduction des risques de contamination des eaux souterraines et de surface
- Valorisation des boues dans un lieu autorisé, notamment en compost
- Réduction des risques de colmatage du champ d'épuration et prolongation de sa durée de vie
- Service de vidange régulier et uniformisé à un coût abordable
- Réduction des risques de déversements illégitimes dans l'environnement.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :  
WWW.RIAM.QUEBEC  
450 774-2350





## VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES MAINTENIR SON DOSSIER À JOUR POUR ÉVITER DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS INUTILES !

**Saint-Hyacinthe, le 21 avril 2023** – Conformément à la réglementation provinciale et au Plan de gestion des matières résiduelles des MRC d'Acton et des Maskoutains, le Programme régional de vidange des installations septiques permet la coordination des activités de vidange des installations septiques et la valorisation des boues de façon efficace et respectueuse de l'environnement. Il a d'ailleurs été reconnu par le MELCC comme étant un exemple favorisant la gestion optimale des fosses septiques au Québec.

Sur le territoire de la Régie, la collaboration des citoyens est excellente et elle permet d'obtenir des résultats extrêmement positifs pour notre environnement, avec plus de 15 000 tonnes de boues collectées annuellement et valorisées dans le respect des normes environnementales.

Afin d'éviter des frais supplémentaires liés au déplacement inutile de l'entrepreneur, chaque citoyen concerné par le programme doit préparer son installation préalablement à la vidange. Nous vous rappelons qu'il incombe au propriétaire ou à la personne responsable de l'installation septique de déterrer au complet tous les couvercles de l'installation septique, en laissant un espace minimal de 15 centimètres (6 pouces) tout autour, et de s'assurer que chaque couvercle est manipulable par un seul homme. De plus, et ce afin que l'environnement de travail demeure sécuritaire pour les personnes qui effectuent la vidange, lorsque les couvercles sont situés sous une construction, un accès d'une hauteur minimale de 1,25 mètres (4 pieds) est nécessaire. L'endroit doit également être bien ventilé afin d'éviter les intoxications par les gaz s'échappant de la fosse. Ces quelques précautions élémentaires permettront de réduire les risques de blessures chez ces travailleurs.

Aussi, afin de maintenir à jour les dossiers de chaque citoyen dont l'immeuble est desservi par le programme, **il est important d'informer la Régie de tout changement de propriétaire ou des changements de coordonnées de ceux-ci, notamment les coordonnées téléphoniques. Il est également important d'informer la Régie de toute modification des installations septiques situées sur le territoire visé par le programme.** La mise à jour du dossier permet à la Régie, notamment, d'informer à l'avance chaque citoyen de la date prévue pour la vidange de son installation septique.

Il est facile d'obtenir toutes les informations pertinentes en communiquant directement par téléphone avec la coordonnatrice du Programme régional de vidange des installations septiques de la Régie au 450 774-2350 ou en consultant le site Internet au [www.riam.quebec](http://www.riam.quebec).



### LA PRÉSENTATION Vidange des installations septiques du 19 au 26 septembre 2023



2024 - TOTAL : 215		2023 - TOTAL : 226	
Route/rang		Route/rang	
Rang Sainte-Rose	Chemin Côté	5e Rang	Rang des Petits-Étangs
Rang des Bas-Étangs	Rang Salvail Nord	Chemin du Haut-de-Salvail	Rue Charles-A.-Gauttier
Chemin de la Grande-Ligne	Route 137	Rang des Grands-Étangs	Rue des Érables
Rang Salvail Sud	Turcotte	Grand Rang	Rue S.-Côté
Rue Scott		Chemin du Grand-Rang	Rue des Loisirs
		Rue Raygo	



# PRÉVENIR LES RISQUES LORS DE FEUX EXTÉRIEURS



**Afin de savourer pleinement le plaisir procuré par un feu extérieur en famille ou entre amis, assurez-vous de connaître la réglementation municipale\* et de vous y conformer.**

## FOYERS EXTÉRIEURS



Pour être réglementaire, votre foyer extérieur doit :

- Être pourvu d'un capuchon pare-étincelles placé au sommet du tuyau d'évacuation;
- Respecter l'ouverture maximale des mailles du pare-étincelles (10 mm dans sa partie la plus grande);
- Être installé à 3 mètres d'une marge de dégagement, et ce, sur tous les côtés, et à la même distance de la ligne de propriété ou d'un réservoir contenant du gaz.

## FEUX À CIEL OUVERT



Un feu à ciel ouvert est un feu à même le sol, brûlant librement, comme un feu de camp.

Pour que cette activité soit sécuritaire, vous devez respecter quelques consignes :

- Demandez au préalable un permis de brûlage émis par le Service de sécurité incendie;
- Abstenez-vous d'utiliser des produits inflammables ou combustibles comme accélérateur et de brûler des matières combustibles à base de caoutchouc, des déchets de construction, des ordures et des produits dangereux ou polluants.

**SOURCE** : Ministère de la Sécurité publique

\* Règlement G200 : [st-hyacinthe.ca/reglG200SQ](http://st-hyacinthe.ca/reglG200SQ)

**Service de sécurité incendie de Saint-Hyacinthe**  
450 778.8300 poste 8559 | [prevention-incendie@st-hyacinthe.ca](mailto:prevention-incendie@st-hyacinthe.ca)



**Ville de  
Saint-Hyacinthe**  
Technopole agroalimentaire

Producteurs agricoles de la MRC des Maskoutains

## Rabais sur les presses : à qui la chance ?



**Saint-Hyacinthe, le 19 avril 2023** - La participation des agriculteurs au projet de récupération des plastiques agricoles et les succès cumulés à ce jour incitent la MRC des Maskoutains à soutenir les efforts des producteurs agricoles en leur donnant la possibilité d'acheter une presse qu'ils pourront utiliser à la ferme. Une subvention accordée par la MRC permet de les offrir à un coût fort intéressant.

« Pour faciliter l'appropriation de bonnes pratiques en matière de développement durable, la MRC a instauré une aide financière ponctuelle qui permet aux producteurs de la région d'obtenir une presse et de bénéficier d'un rabais pouvant aller jusqu'à 40 % du coût total. Nous invitons les producteurs de notre territoire à se prévaloir de cette offre » mentionne Simon Giard, préfet de la MRC des Maskoutains.

Depuis 2019, près de 280 tonnes de plastiques agricoles ont été récupérées sur le territoire. Ce service est rendu possible grâce à la collaboration des partenaires suivants : la MRC des Maskoutains, la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM), les deux syndicats locaux de l'UPA, AgriRÉCUP et les propriétaires des points de dépôts.

Les plastiques agricoles servent à la conservation et à la préservation du foin et de l'ensilage. Ce sont des outils indispensables pour une agriculture moderne. Les agriculteurs sensibles à l'environnement collaborent activement afin de trouver des solutions viables permettant une saine gestion du plastique d'ensilage.

La compression des plastiques directement à la ferme s'avère une méthode prometteuse. Les agriculteurs utilisant les presses en apprécient les avantages : la récupération est plus efficace, le plastique est mieux préparé pour le recycleur, les ballots prennent moins d'espace, la manutention est facile et tout cela entraîne moins de déplacements aux sites de collecte.

« L'agriculture est étroitement liée à la vitalité économique de notre territoire. Les pratiques de développement durable comme la récupération des plastiques permettront d'assurer la viabilité à long terme des entreprises agricoles qui, nous le constatons, adoptent de plus en plus une approche écoresponsable et font preuve de responsabilité », indique Steve Carrière, commissaire au développement agricole et agroalimentaire.

### La récupération des plastiques agricoles

Bien que la collecte soit volontaire et sans frais, il est important de trier les différents plastiques par catégorie et de s'assurer qu'ils sont exempts de débris. Ces critères optimisent le recyclage. Les plastiques peuvent être déposés dans des sacs de collecte par catégorie dans les points de dépôts des partenaires : Meunerie - Agiska Coopérative (15 100, chemin de la Coopérative, à Saint-Hyacinthe), BMR Pro Agiska Coopérative (900, rue Paul-Lussier, à Sainte-Hélène-de-Bagot) et Inotrac Saint-Hyacinthe, succursale de TERAPRO (5520, rue Martineau, à Saint-Hyacinthe). Nous tenons à remercier nos partenaires des points de dépôts qui ont généreusement accepté de collaborer au projet.

Les personnes intéressées à se procurer une presse doivent contacter AgriRÉCUP pour de plus amples détails à [info@agrirecup.ca](mailto:info@agrirecup.ca).

Pour en apprendre davantage sur les collectes de plastiques agricoles, veuillez visiter [agrirecup.ca](http://agrirecup.ca). Des informations sur le programme sont également en ligne sur le site Internet de la MRC à <https://www.mrcmaskoutains.qc.ca/plastiques-agricoles>.



Centre  
de services scolaire  
de Saint-Hyacinthe  
Québec

## LES D.E.P



La formation professionnelle, souvent appelée DEP pour diplôme d'études professionnelles, offre plus d'une centaine de programmes à travers le Québec. Avec un choix aussi vaste de professions, tout le monde peut y trouver un chemin correspondant à ses compétences, ses intérêts et ses valeurs !

La durée de formation varie entre 615 et 1800 heures, selon le DEP. Les exigences d'admission sont également différentes d'un programme à l'autre. Certains exigent un troisième secondaire en français, anglais et mathématiques, et d'autres, un quatrième secondaire dans ces matières.

Des voies d'accès plus rapides pour les adultes qui n'ont pas atteint ces niveaux sont également accessibles. Il existe des reconnaissances d'acquis scolaire, comme le test de déve-

loppement général (TDG) et le test d'équivalence de niveau de scolarité de 5e secondaire (TENS). Afin de s'assurer de bien connaître les préalables requis pour la formation qui vous intéresse, il est important de consulter un conseiller qui vérifiera les meilleures options pour votre cheminement scolaire et professionnel.

Tout au long de ce processus, vous pouvez être accompagné d'une conseillère ou d'un conseiller d'orientation ou d'information scolaire. Les résidents des MRC des Maskoutains et d'Acton ont accès gratuitement aux Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSSH). Communiquez avec Audrey, conseillère, qui pourra vous soutenir dans votre démarche.

**Audrey Gatineau**

Conseillère en information scolaire et professionnelle

[audrey.gatineau@cssh.gouv.qc.ca](mailto:audrey.gatineau@cssh.gouv.qc.ca)

450 773-8401, poste 6731



Audrey Gatineau Pro



LES CONSTRUCTIONS  
**STEVEN LUSSIER INC.**

Résidentiel | Commercial | Agricole

450 278-2134

SOUSSION 100% GRATUITE

**VOTRE EXPERT DE CONFIANCE LOCAL POUR VOS PROJETS DE RÉNOVATION**

**NOTRE EXPERTISE:**

- Toiture de bardeaux  
*Accrédité IKO - Offre de financement*
- Toiture de tôle
- Installation portes et fenêtres

- Rénovation | Agrandissement agricole
- Projets sur mesure
- Garage



**RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT POUR LA SAISON 2023!**

[constructions.stevenlussier@gmail.com](mailto:constructions.stevenlussier@gmail.com) • [www.stevenlussier.com](http://www.stevenlussier.com)

RBQ 5798-0765-01

Assante comprend que lorsque vous posez des questions concernant vos finances, vous vous préoccupez de votre sécurité financière future, ainsi que celle de votre famille. Nous sommes en mesure de vous offrir non seulement l'expertise et les ressources, mais une écoute attentive et un soutien sans égal pour vous aider à atteindre vos objectifs, quels qu'ils soient.

**Communiquez avec nous dès aujourd'hui, et soyez bien conseillé.**

## C'est pourquoi nous sommes là.



**Olivier L'Heureux, PL.Fin., MBA, CIM**

Planificateur financier et Conseiller en placement auprès de Gestion de capital Assante Ltée.  
Conseiller en sécurité financière auprès de Services de succession et d'assurances Assante Inc.

1200 Daniel-Johnson Ouest, 4<sup>e</sup> étage, Bureau 4000  
St Hyacinthe, QC J2S 7K7  
Bur. : (450) 250-0722 | Cell : (450) 502-4744  
olheureux@assante.com



GESTION DE PATRIMOINE  
**ASSANTE**



**Côté Plumes**  
KIOSQUE FERMIER

PRODUITS DE VOLAILLES  
PRÊTS-À-MANGER  
FRAISES DE SERRES  
PRODUITS LOCAUX



HEURES D'OUVERTURE:  
LUNDI AU VENDREDI : 10H À 18H  
SAMEDI ET DIMANCHE: 10H À 17H

242 GRAND RANG, LA PRÉSENTATION  
450-253-2089

**LES ENTREPRISES**

# **B.J.B.** inc.

**ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN**

**Bureau : 450.796.5795**

**Steve Joyal Cell :  
450.278.5995**

**Jacques Joyal Cell :  
450.771.8600**

**À VOTRE SERVICE DEPUIS  
PLUS DE 35 ANS**

**FERME - COMMERCE - RÉSIDENCE**




**VOTRE RÊVE, MA MISSION**  
pour la vente ou l'achat de votre propriété contactez-moi

**MICHEL DROUIN**  
Courtier immobilier résidentiel et commercial

**514 296-2085**  
michel-drouin.com

Résident depuis **20** ans

michel.drouin@remax-quebec.com



Agence immobilière  
Franchisé indépendant et autonome de RE/MAX Québec inc.

**450 464-1000**  
170, Serge-Pepin, Belœil

**USINAGE GÉNÉRAL**



*Fabrication et conception • Assemblage mécano-soudé  
Acier • Aluminium • Acier inoxydable*

**450 796.5811 450 223.4454**  
122, route 137, La Présentation (Québec) JOH 1B0



**Profitez gratuitement  
de notre service de livraison  
dans votre secteur**

Médicaments d'ordonnance et en  
vente libre livrés directement à  
votre porte.



**Joanie Richard**  
Pharmacienne propriétaire

5950, rue Martineau  
Saint-Hyacinthe  
450 796-4006  
accespharma.ca

Accès  **pharma**

Masso-thérapeute



**Danny Plante**

Massages offerts :

- Suédois
- Shiatsu
- Pierres chaude
- Intra-musculaire
- Thérapeutique
- Détente



**450 223-9318**  
Reçus disponibles



Vente de pièces et  
équipements neufs ou usagés

**450 796-4000**

agrosolutionsdm.com

625, Rang Salvail Sud, La Présentation

Technicienne en hygiène & soins des pieds

# Danny Plante

Soins des pieds  
Durillon  
Callosité  
Mycose  
Ongle incarné

Beauté des pieds  
Exfoliant  
Pédicure  
Vernis ou gel UV

**450 223-9318**  
Reçus disponibles

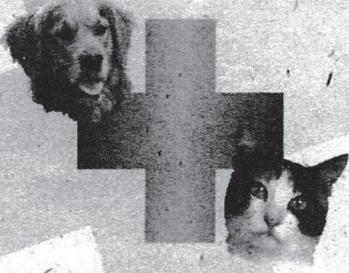


*Clinique Vétérinaire La Présentation*

**Dre Kateri Charron m.v.**

Médecine et chirurgie  
pour petits animaux  
Sur rendez-vous

447, Petits-Étangs, La Présentation (Québec) JOH 1B0 | Tél.: 450 796-1885

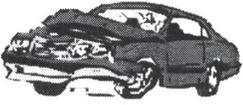


**Carrosserie Raymond Laguë**

- Débosselage et peinture
- Antirouille
- Voiture de remplacement
- Réparation pour compagnie d'assurance

Ouvrage garanti

**901 Salvail Nord, La Présentation, JOH 1B0**  
Tél: (450) 796-5774 Fax: (450) 796-1473



**C/P** *Cantine*  
LA PRÉSENTATION

NOUS SOMMES OUVERTS À L'ANNÉE

Salle à dîner intérieure

POUR LES HEURES D'OUVERTURE,  
SUIVEZ-NOUS SUR  Cantine La Présentation

**888, rue Principale, La Présentation | 450 796-4271**

# Clinique Dentaire St-Thomas

**SERVICES OFFERTS**

- Dentisterie générale
- Dentisterie esthétique
- Anesthésie générale
- Couronne et prothèse sur implants
- Traitement de canal
- Extraction de dents de sagesse
- Traitement de gencives
- Blanchiment



**dentaide** 

(suite 201)  
**6165, BOUL. LAFRAMBOISE**  
(ARRONDISSEMENT ST-THOMAS-D'AQUIN)  
**796-3303**

De la conception à la livraison !

impressions   
**KLM**

T 450.795.3219 || SF 1.800.322.3219  
F 450.795.6122 || C kl@cgocable.ca

125, de la Tendresse, Sainte-Madeleine, QC JOH 1S0

**Concepteur et imprimeur de votre journal**

*Esthétique Guylaine* 

ÉPILATION - ÉLECTROLYSE - SOIN VISAGE

**450 223-0838**

1097, RANG SALVAIL SUD, LA PRÉSENTATION, JOH 1B0  
Guylaine Lestage propriétaire



**DPA**  
assurances  
DESMARAIS / PINSONNEAULT / AVARD

CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES ET  
CABINET DE SERVICES FINANCIERS

3395, rue Picard  
Saint-Hyacinthe, Québec J2S 1H3  
Téléphone : 450 250-3321, poste 22228  
Télécopieur : 450 250-4388  
Sans frais : 1 800 361-9866  
dpaassurances.com

Mario Poirier  
Courtier en assurance de dommages  
Directeur division agricole  
mario.poirier@groupe dpa.com

Saint-Hyacinthe | Drummondville | Longueuil



**Style**  
Coiffure  
ELLE ET LUI

Chantal Dallaire  
stylistecoloriste

**450.796.4976**  
597 Gagnon, La Présentation



CENTRE DENTAIRE  
Ste-Madeleine

Tél.: 450-795-6101  
info@centredentairestemadeleine.ca  
www.centredentairestemadeleine.ca  
45, de la Promenade, Ste-Madeleine,  
Qc, J0H 1S0

DRE. SYLVIE VALLÉE, DMD  
DRE. ANNIE V. BRUNET, DMD

**EXCAVATION** Licence RBQ # 5665-8107-01



**Luc**  
Beauregard Inc.

**EXCAVATION TRANSPORT DÉMOLITION SABLIERE**

**(450) 796-2426**

**619, Bas des Étangs**  
**La Présentation J0H 1B0**



CFIA ACIC

**CLÔTURES**  
Distinction  
UNE DIVISION DE RAMPES ET BALCONS PRÉCISION INC.

Plus de 20 ans d'expérience

VENTE - INSTALLATION - RÉPARATION  
Mailles de chaîne, bois,  
clôtures ornementales, rampes, PVC  
www.cloturesdistinction.com

Bur.: 450 488-0095

info@cloturesdistinction.com  
538, rue Raygo, La Présentation Qc. J0H 1B0 RBQ 5644-3831-01



M.G. Mains d'expert inc.  
530, rue Gagnon  
La Présentation



R.B.Q. : 5689-8059-01

**Jacky Morissette**  
Entrepreneur Général en rénovation  
Mini-excavation et démolition  
Réparation de fissure • Drain français  
Bassin de rétention  
Nivelage de terrain et plus...

Caroline Gélinas  
Entretien d'espace vert

Bureau : 450 796-1388 • Cell. : 450 501-8813  
Info : 450 502-8813



**RAMPES ET BALCONS**  
**PRÉCISION** Inc.  
ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉ

VENTE - INSTALLATION - RÉPARATION  
Rampes en aluminium et rampes vitrées  
Terrasses en bois - Balcons en fibre de verre  
www.balconsprecision.com

Bur.: 450 488-0095

info@balconsprecision.com  
538, rue Raygo, La Présentation Qc. J0H 1B0 RBQ 5644-3831-01

Création  
EN-TÊTE COIFFURE

SOPHIE CROTEAU, styliste-coloriste  
764, rue Principale, La Présentation  
T. 450 796-5054



f